

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 26

Artikel: Deux grosses questions : II
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195601>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGELER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Deux grosses questions.

II

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'attente des mesures qui seront proposées par le Conseil d'Etat contre les chiens préoccupe vivement nos populations: il y a tant de chiens chez nous!... Nous avons la persuasion que trop de sévérité serait de la dernière imprudence. On a vu tomber des gouvernements pour des faits moins graves. Il est toujours dangereux d'indisposer autant de monde et de bêtes à la fois. Quand chacun crie ou aboie de son côté, vous savez, ça fait du bruit!

Nous aimons à croire que le député qui, au début de son discours, a dit: « Je n'aime pas les chiens », est allé au-delà de sa pensée, car il n'est guère possible de ne pas aimer les bêtes, et surtout des bêtes aussi intelligentes que celles-là. Rien n'est plus persuasif à cet endroit que le passage d'un discours prononcé récemment par M. Emile Zola, lors de la réunion de la Société française pour la protection des animaux:

Je n'ai pas d'autre raison de prendre la parole que comme simple ami des bêtes, et je m'imagine que cela peut honorer tout le monde, même le gouvernement d'un grand pays, que de dire publiquement qu'on les aime. On assure cependant qu'il y a des gens qui ne les aiment pas; mais on se trompe. La vérité est que tout le monde aime les bêtes; seulement, il y a des gens qui ne savent pas qu'ils les aiment.

Vous imaginez-vous la nature sans bêtes, une prairie sans insectes, un bois sans oiseaux, les monts et les plaines sans êtres vivants? Ne vous est-il pas arrivé quelquefois de traverser quelque lande maudite d'où la vie des bêtes s'est retirée, où l'on n'entend ni un chant, ni un cri, ni le frôlement d'un corps, ni le palpitement d'une aile? Quelle désolation, comme le cœur se serre; comme on hâte le pas, comme on se sent mourir d'être seul, de ne plus sentir autour de soi la chaleur des bêtes, l'enveloppement de la grande famille vivante. Et qui donc peut dire alors qu'il n'aime pas les bêtes, puisqu'il a besoin d'elles toutes pour ne pas se sentir seul, terrifié et désespéré?...

Aimons les bêtes, parce qu'elles sont l'ébauche, le tâtonnement, l'essai dont nous sommes sortis avec notre perfection relative; aimons-les, parce que, comme nous, elles naissent, souffrent et meurent; aimons-les, parce qu'elles sont nos sœurs cadettes, infirmes et inachevées, sans langage pour dire leurs maux, sans raisonnement pour utiliser leurs dons; aimons-les, parce que nous sommes les plus intelligents, ce qui nous a rendus les plus forts.

Votre besogne est sainte, vous qui vous êtes donné la mission de les protéger, par haine de la souffrance. C'est à la souffrance qu'il faut déclarer la guerre!... Que tous les peuples commencent donc par s'unir pour qu'il ne soit plus permis de martyriser un cheval ou un chien, et les pauvres hommes, honteux et las d'aggraver eux-mêmes leur misère, arriveront peut-être à ne plus se dévorer entre eux.

On a heureusement de beaux exemples du sincère attachement que l'homme a généralement pour le chien. Il nous suffira de citer celui-ci:

Lord Roseberry, premier ministre de la reine d'Angleterre, faisant un jour la traversée de Liverpool à Dublin, son chien favori, Mutton, qui ne le quittait jamais, saute en jouant par-dessus le bordage du bateau et tombe à la mer:

— Arrêtez! renversez la machine! crie lord Roseberry au capitaine.

— Impossible! répond ce dernier, je ne puis arrêter que dans le cas où un homme tombe à l'eau.

— Qu'à cela ne tienne! riposte le ministre.

Et d'un bond, il saute pour rejoindre son chien. Le navire s'arrête aussitôt et lord Roseberry et Mutton sont ramenés sains et saufs à bord.

Hélas! jusqu'ici, l'homme n'a déjà que trop peu su s'attirer l'amitié des animaux; c'est à peine si, depuis six mille ans, et sur près de dix mille bêtes à quatre pattes et à plumes, il a su en amener à lui une quarantaine! Et encore le chien seul s'est-il donné d'une manière complète. On ne cite qu'un exemple du contraire, celui du chien de Jean Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle... Peut-être lui en a-t-on donné les motifs

Qui sait s'il n'a pas prévu toute la dureté des mesures proposées au sein de notre Grand Conseil?...

Certes, si le chien n'était pas « sans langage pour dire ses maux », les députés qui ont appuyé la motion Buchet auraient eu à qui parler.

Et qu'on nous permette de rappeler ici un des mérites les plus précieux du chien, mérite que la majorité de la commission paraît avoir oublié de mettre en lumière: « Le chien, nous dit Toussenel, est, dans toute société fondée sur la propriété individuelle, comme la nôtre, le gardien vigilant et le défenseur héroïque de ce qui s'appelle l'ordre et la propriété. Les ennemis du droit de propriété, qui ne voient dans celle-ci que ses abus, ont peine à pardonner au chien ses sympathies ardentes pour la législation romaine. » Et, ailleurs, le même auteur ajoute: « C'est le chien qui a fait passer la société humaine de l'état *sauvage* à l'état patriarcal, en lui donnant le troupeau. Sans le chien, pas de subsistance assurée, pas de gigot ni de rosbif à volonté, pas de laine, pas de burnous, etc. »

Et oublierions-nous les actes sublimes des chiens du Saint-Bernard, de ces pauvres chiens de charité, si heureux et si fiers d'avoir été choisis pour arracher le voyageur du sein de l'avalanche qui vient l'engloutir, et pour guider ses pas à travers les abîmes et la brume des neiges!

Cela dit, nous devons avouer que le chien nous joue parfois de vilains tours; tantôt c'est un coup de dent dans le mollet d'un passant, tantôt un larcin comme celui dont César, le chien d'un avocat, s'est rendu coupable il y a quelques années à Lausanne. L'histoire, bien que connue de plusieurs, mérite d'être rappe-

lée. César attendait son maître, qui plaidait ce jour-là devant le tribunal, où il s'efforçait de blanchir un nègre de la plus belle eau. Pour tuer le temps, César, arrêté devant la porte d'une marchande de volailles, se demanda s'il ne pourrait pas s'accorder la fantaisie d'un poulet. Il ne discuta pas longtemps; profitant d'un instant pendant lequel la marchande passait dans l'arrière-boutique, il happe une des plus belles volailles, dont le bec sanglant se balançait au bord de la table de marbre.

Le lendemain matin, plainte de la marchande auprès de l'avocat, auquel elle réclamait une forte indemnité.

— Fort bien, lui dit l'homme de loi, nous allons voir ça.

Et, saisissant un volume de sa bibliothèque, il le parcourt et cite de nombreux articles qu'il commente en indiquant les concordances avec le code français. Cela dura une demi-heure, pendant laquelle la plaignante, heureuse d'avoir la loi pour elle, inclinait de temps en temps la tête en signe d'assentiment.

Puis, certain que sa cliente était suffisamment renseignée, il lui demande le prix de l'objet enlevé.

— C'était un superbe poulet, dit-elle, et je crois être bien raisonnable en vous le comptant à cinq francs.

— Ce n'est point exagérer, madame, répond l'avocat, nous allons régler. De mon côté, je vous arrangerai au mieux... Dix francs pour la consultation... cinq francs pour le poulet... vous me redevrez ainsi cinq francs et nous sommes quittes.

Il n'est donc guère possible d'avoir un chien sans qu'il en coûte quelque désagrément; mais, ainsi qu'on vient de le voir, ces désagréments ont leurs compensations. Le chien rapporte.

Oui, les nombreuses qualités du chien nous font vite oublier ses défauts. Il n'est presque pas de circonstances dans la vie où il ne cherche à nous être agréable; même dans le domaine religieux; témoin le fait suivant, dont un témoin oculaire nous garantit la parfaite exactitude.

Un pasteur de campagne avait un grand chien qui l'attendait patiemment, le dimanche, à la porte de l'église. Un jour de grande pluie, l'animal entra dans le temple et se glissa furtivement aux pieds de son maître, dans la chaire.

Plus d'une heure s'était écoulée et le prône se prolongeait avec une monotonie désespérante. L'impatience de l'assemblée se manifestait visiblement.

Le chien, même, trouvait le temps bien long. Tout à coup, il se dresse, et, posant ses deux pattes sur le bord de la chaire, il se met à bâiller de la façon la moins équivoque.

On comprend le rire irrésistible qui s'empara des auditeurs, malgré la sainteté du lieu. L'Amén final devait nécessairement en résulter.

(La fin samedi)

L. M.